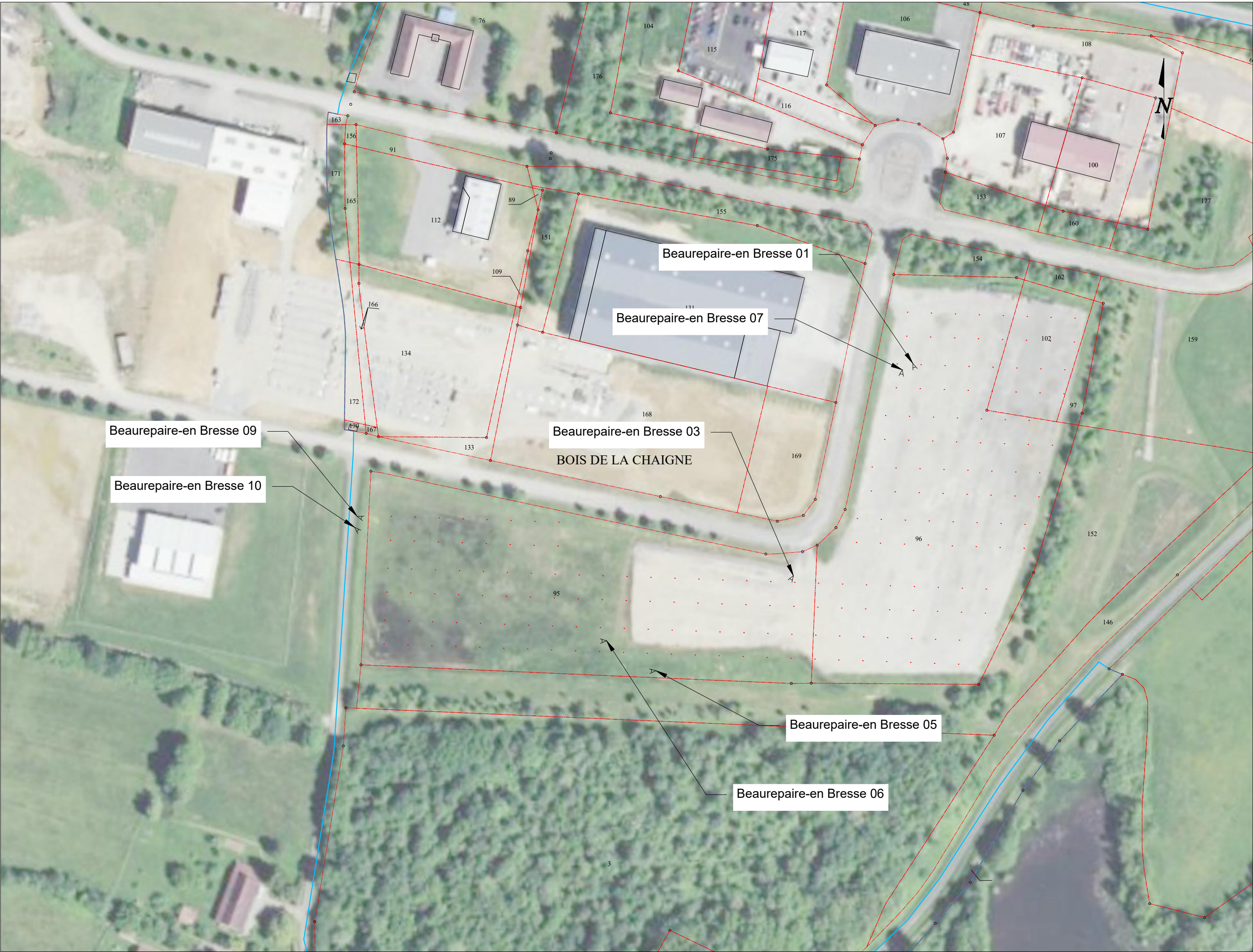


Annexe 2 : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe)



Ombrières sur espace de stockage dans la zone industrielle de Beaurepaire-en-Bresse

Annexe 3 : Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;



PRÉLIMINAIRE
NON VALIDE
POUR
CONSTRUCTION

Beaurepaire-en-Bresse plan d'aménagement
Centrale Solaire Photovoltaïque

71580 Beaurepaire-en-Bresse
OMBRIERES FIXTILT 5°
Position des photos

RÉVISIONS							
REV	DESCRIPTION	DATE	DP	CP	LI	SM	
A		02-12-2021					



Prise de vue n°1 (Photographie datée du 28.11.2021 et prise par TotalEnergies)



Prise de vue n°3 (Photographie datée du 28.11.2021 et prise par TotalEnergies)



Prise de vue n°5 (Photographie datée du 28.11.2021 et prise par TotalEnergies)



Prise de vue n°6 (Photographie datée du 28.11.2021 et prise par TotalEnergies)



Prise de vue n°7 (Photographie datée du 28.11.2021 et prise par TotalEnergies)



Prise de vue n°9 (Photographie datée du 28.11.2021 et prise par TotalEnergies)

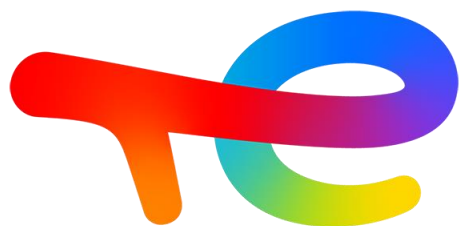


Prise de vue n°10 (Photographie datée du 28.11.2021 et prise par TotalEnergies)

Annexe 4 : Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) *de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé

Annexe 5 : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau

Annexe volontaire : contexte et environnement



TotalEnergies

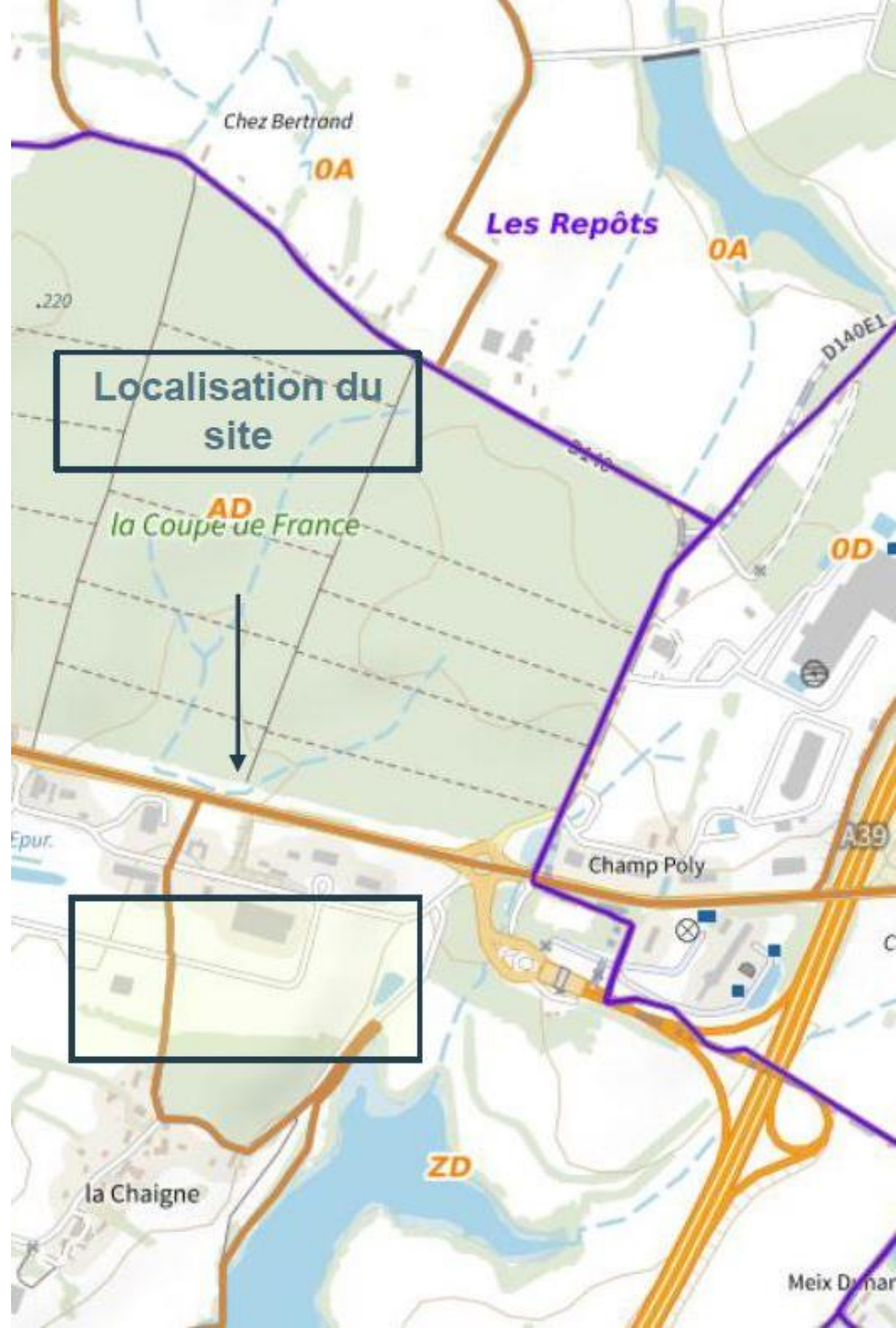
Projets d'ombrières photovoltaïques à Beaurepaire- en-Bresse (71)

Annexe volontaire à la
demande de cas par cas

Décembre 2021

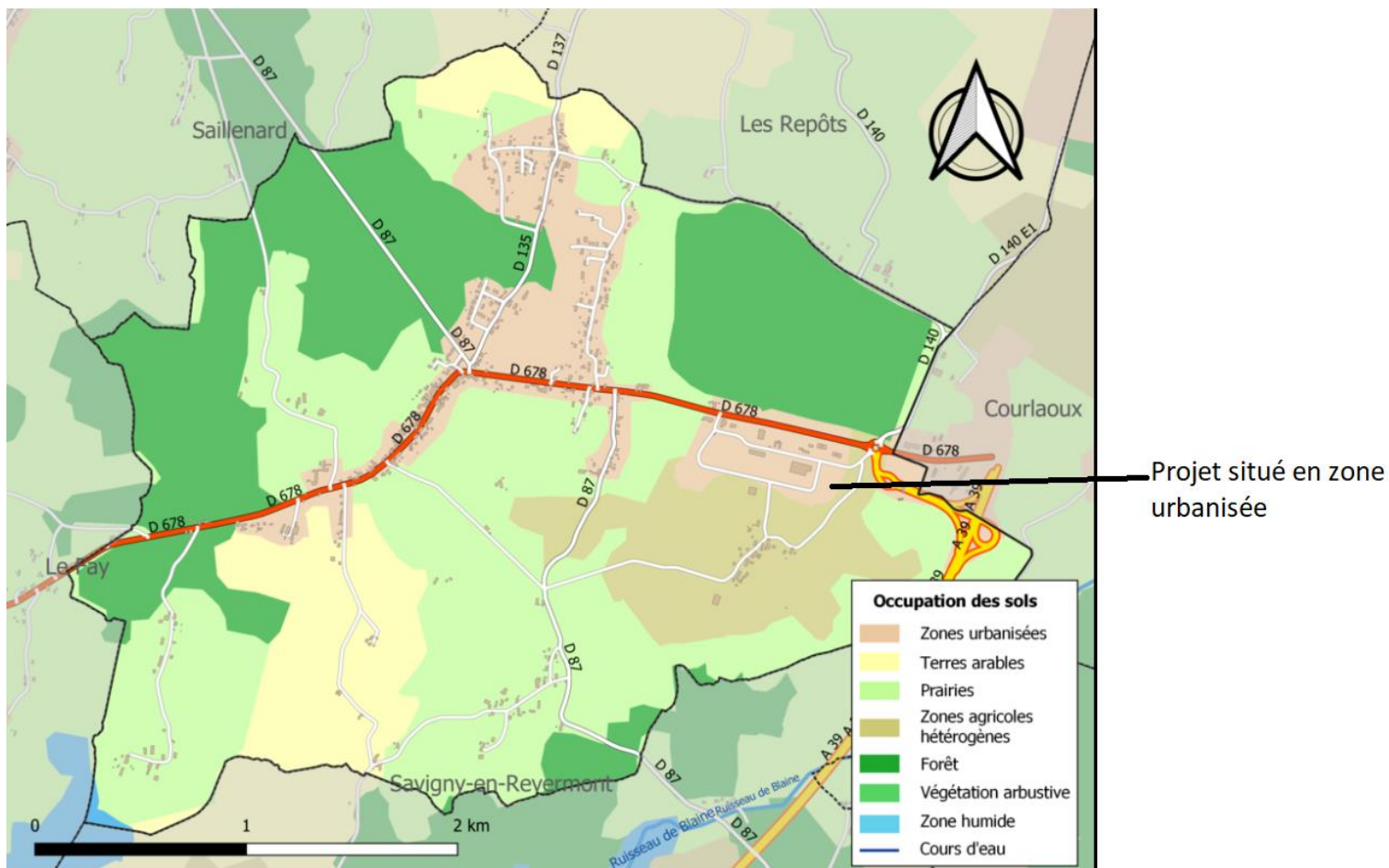
Contexte

- Commune de Beaurepaire-en-Bresse (71)
- Site en zone artisanale, compatible avec le document d'urbanisme
- Site en zone anthropisée aménagée pour la Zone d'Activité Economique
- D'un point de vue environnemental et paysager :
 - Absence de captage d'eau potable à proximité
 - Absence de monument inscrit ou classé dans 1 km autour du projet
 - Absence de zone Natura 2000 dans un rayon de 3 km autour du projet
 - Projet localisé au sein d'éléments du SRCE de Bourgogne

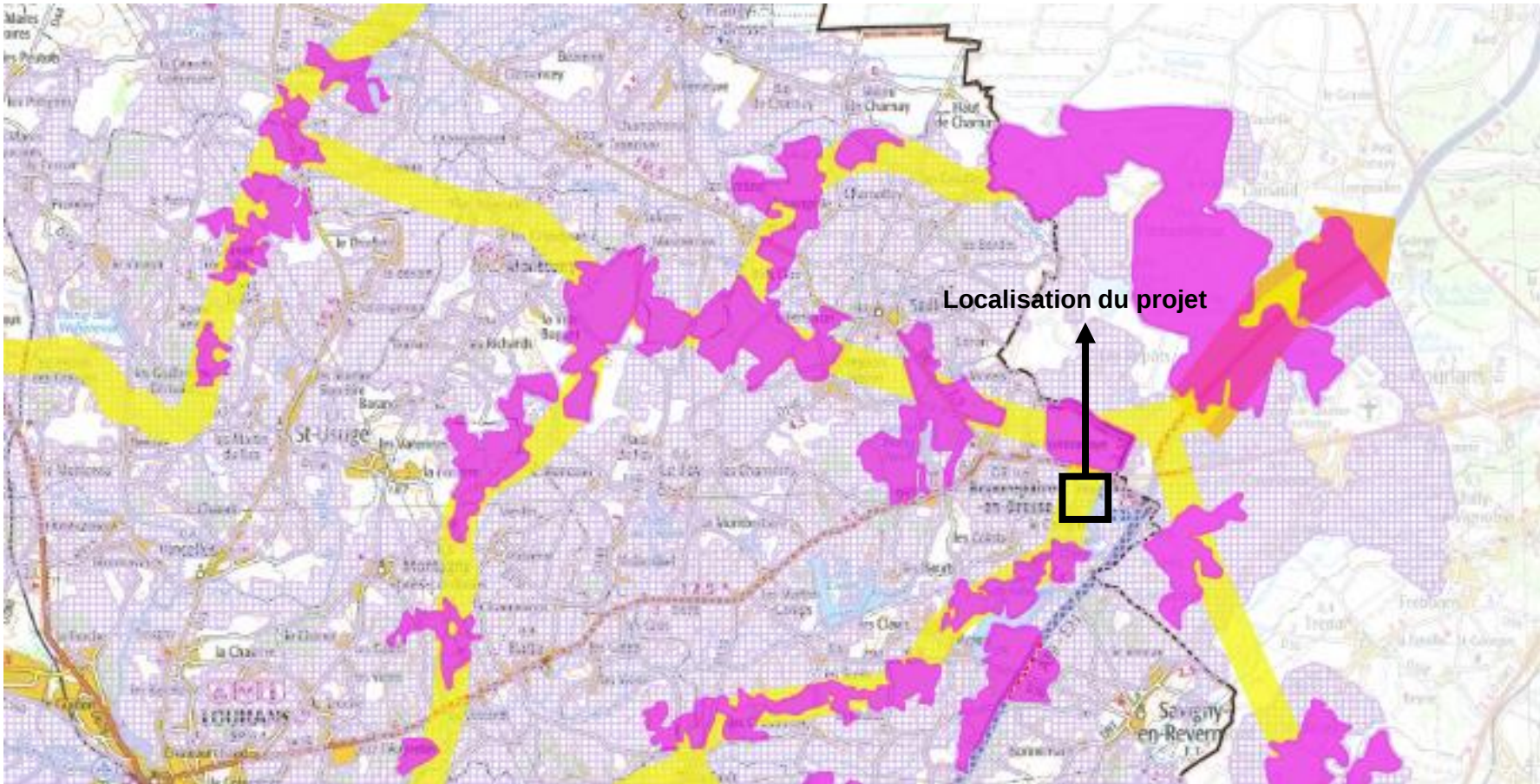


Document d'urbanisme de Beaurepaire-en-Bresse

- La zone industrielle où se situe le projet a déjà fait l'objet d'une étude d'impact lors de son aménagement réalisée par la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom

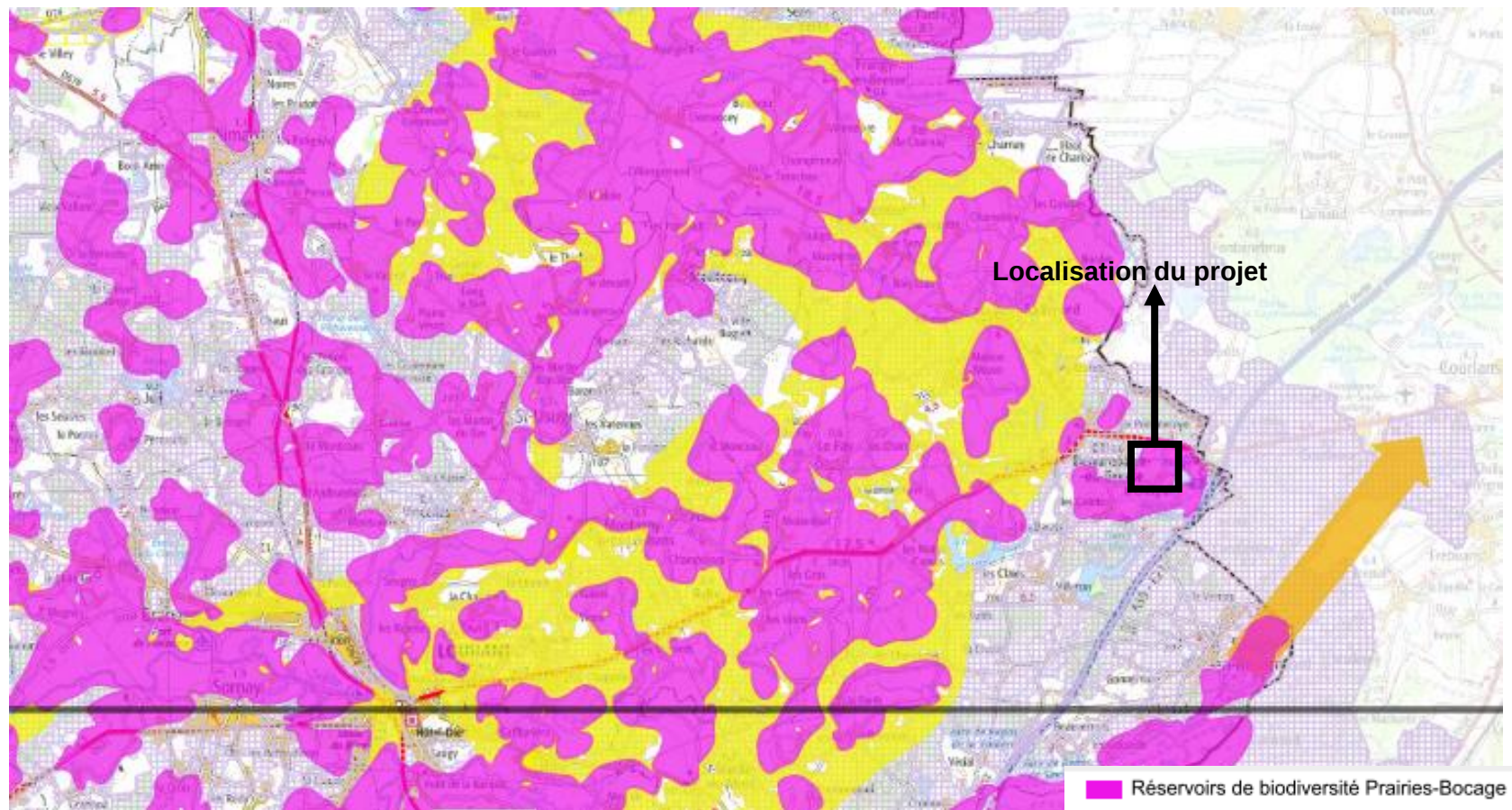


Cartographie des sous trames forêts – SRCE Bourgogne

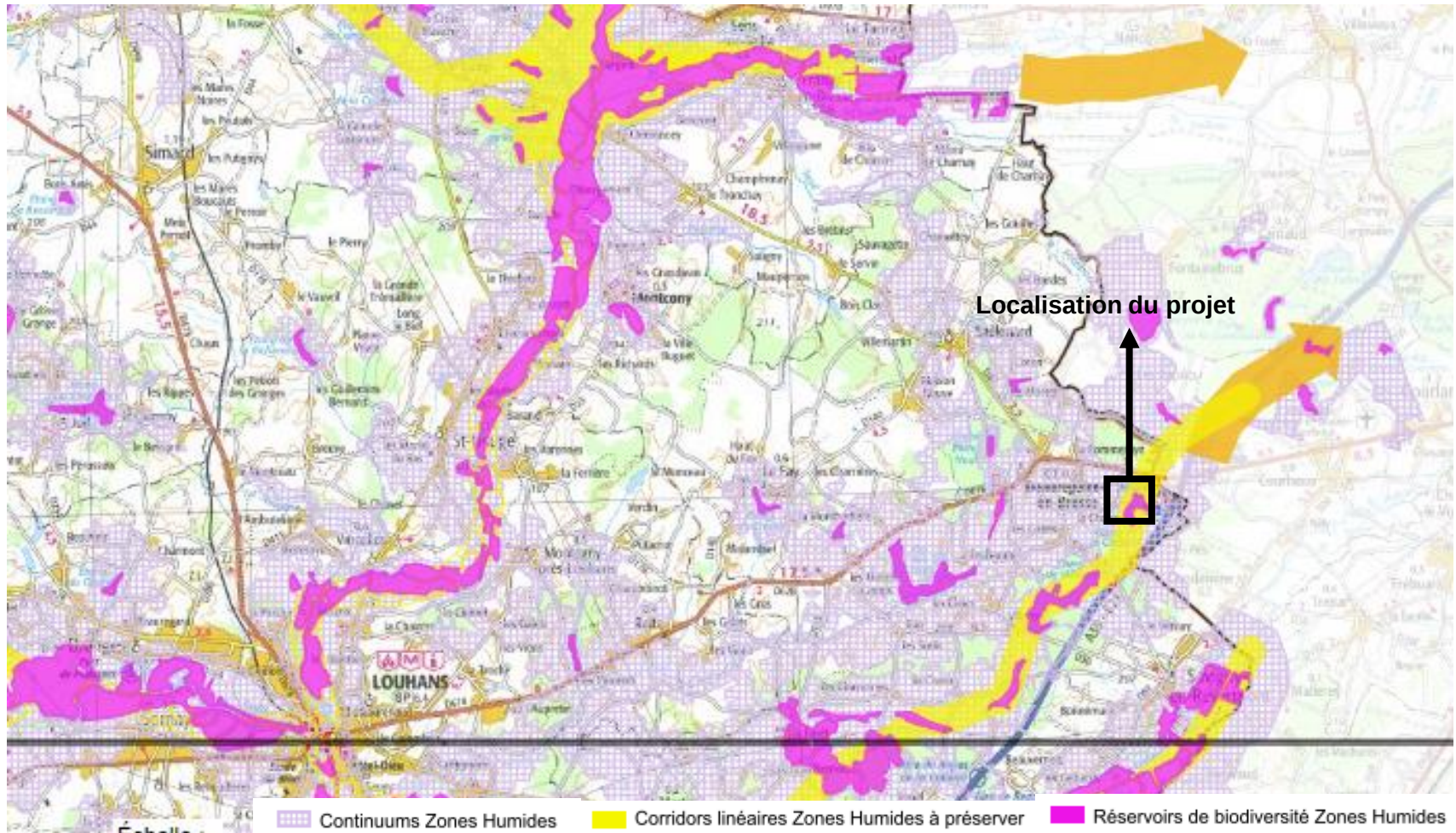


Continuums Forêts Corridors linéaires Forêts à préserver

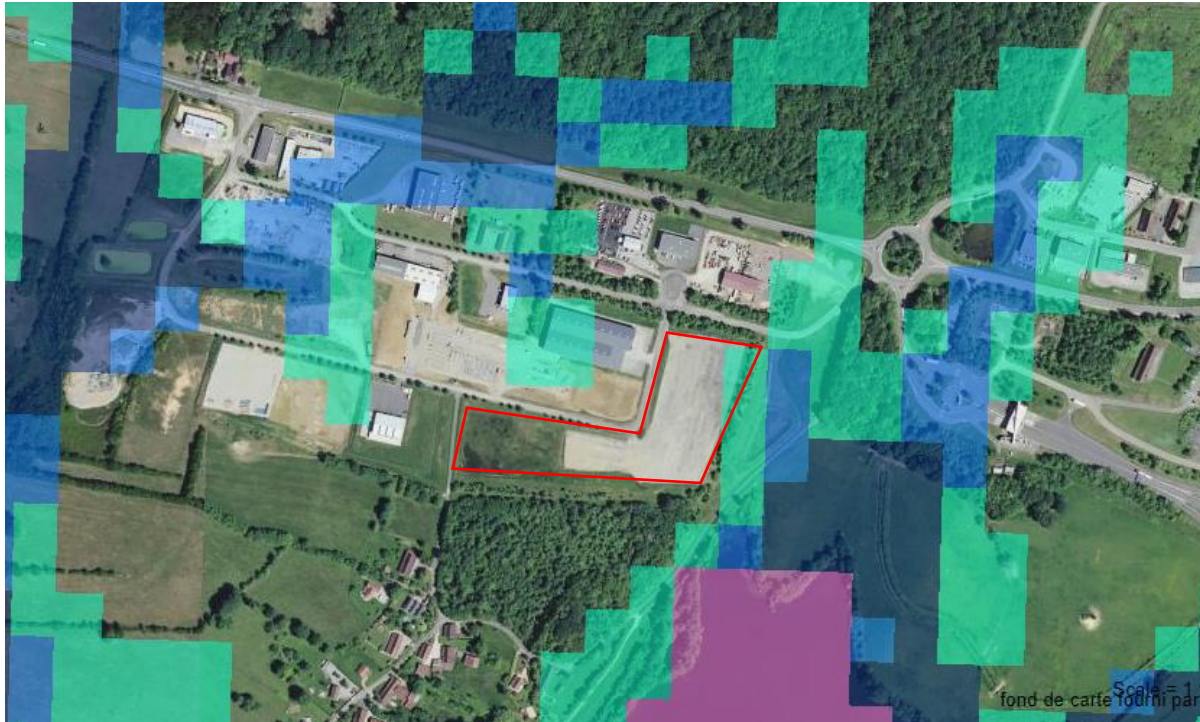
Cartographie des sous trames bocage – SRCE Bourgogne



Cartographie des sous trames plans d'eau et zones humides – SRCE Bourgogne



Milieux potentiellement humides

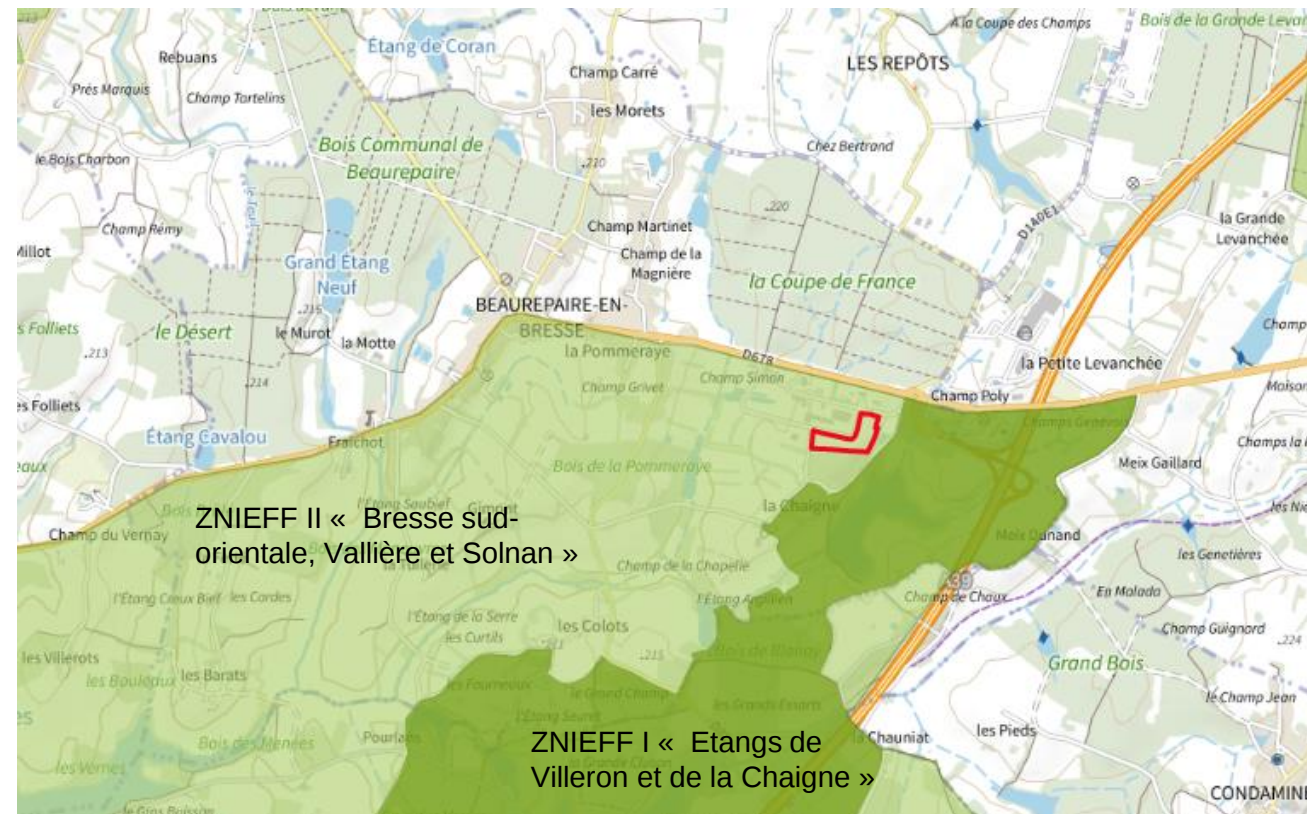


Milieux potentiellement humides

- Probabilité assez forte
- Probabilité forte
- Probabilité très forte
- Plans d'eau
- Estrans

**Pas de probabilité élevée
de milieux potentiellement
humide sur la partie
enherbée du projet**

Zones d'inventaires



Projet :
Situé au sein d'une ZNIEFF
de type II (Bresse sud-
orientale, Vallière et
Solnan)
à proximité (50 m) d'une
ZNIEFF I (Etangs de
Villeron et de la Chaigne